

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis,

L'année 2013 a été riche de rencontres, de projets et de réalisations. Vous avez pu suivre ces projets dans la Lettre du président, dans la revue ou lors de vos rencontres avec vos délégations. Nous vous présenterons le bilan 2013 de notre action et les priorités pour 2014 dans le prochain numéro de la revue *Un autre regard* que vous recevrez début janvier.

Je profite de ce dernier Edito de l'année pour remercier une nouvelle fois nos bénévoles, dont le rôle est aussi précieux que remarquable dans le travail accompli durant toute l'année 2013. Je salue aussi le support de qualité que leur apportent nos salariés si dévoués à notre cause.

Je souhaite finir l'année en vous présentant les [conclusions de la mission d'information sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie](#), présentées le 18 décembre dernier.

Le Député Denys Robiliard a rencontré pendant une année 118 personnes au cours de 77h d'auditions afin de faire un état des lieux de la Psychiatrie en France et des besoins d'amélioration. L'Unafam a été entendue plusieurs fois et se réjouit des propositions faites par cette mission parlementaire. Elles répondent à bon nombre de sujets défendus, voire exigés, par notre association et si nécessaires pour nos proches.

Monsieur le Député commence son allocution par pointer du doigt la fragilité de l'appareil statistique récemment mis en place. Celui-ci ne permet pas de suivre et comprendre de façon claire et étayée les mouvements en psychiatrie. Il demande à ce qu'il soit sérieusement revu. Il insiste sur la lourde prévalence des maladies psychiques : 1% de la population souffre de schizophrénie, 2% de troubles de l'humeur. Il ajoute qu'1 français sur 4 souffrira d'une maladie psychique grave au cours de sa vie, nécessitant le recours à des soins psychiatriques. Il met en avant les impacts sociaux et économiques, bien trop méconnus ou sous-estimés de ces maladies.

Il nous présente ensuite 30 propositions concrètes devant permettre de réformer le dispositif de soins psychiatriques. Pour commencer, Monsieur le Député demande une meilleure prise en charge des malades. Cela nécessite de diminuer le délai de diagnostic et de faciliter le premier accès aux soins. Il suggère ainsi de mieux former les médecins généralistes aux maladies mentales et de développer leur collaboration avec les psychiatres. Il veut aussi améliorer l'accessibilité aux centres médico-psychologiques et de développer les liens entre secteurs et professionnels de santé. Il souhaite également améliorer la prise en charge des maladies somatiques.

L'organisation en « secteur » doit être revue et ses missions définies par la loi. Les politiques intersectorielles doivent être confortées, grâce au développement de projets existants et prometteurs : Conseils locaux de santé mentale, équipes mobiles psychiatrie-précarité, « Un chez-soi d'abord »... Enfin, l'évolution du statut de l'usager, de malade à citoyen, doit passer par un renforcement de la démocratie sanitaire. Cela suppose une amélioration des droits individuels des malades et une plus grande participation des usagers et des familles. Il s'agit ici de favoriser l'inclusion sociale de nos proches malades.

Monsieur le Député insiste enfin sur l'importance de diminuer le nombre de rapports et de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations récurrentes.

Nous ne pouvons mieux finir l'année qu'en ayant le sentiment d'avoir été compris et entendus. Nous suivrons attentivement les retombées de ce rapport, qui auront certainement un impact sur la Loi de Santé Mentale attendue en 2014.

Sur cette note d'espoir, je vous souhaite de belles et douces fêtes de fin d'année.

Philippe Charrier

QUELLE ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES TEXTES SUR LES SOINS SANS CONSENTEMENT ?

Le 24 octobre 2013, l'Unafam a adressé une lettre à la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, et au directeur de la DGS (Direction Générale de la Santé) pointant le manque de données statistiques relatives aux hospitalisations et soins sans consentement ainsi qu'aux Commissions départementales de Soins Psychiatriques (CSDP). Observé depuis plusieurs années, ce manque d'informations prive l'Unafam de toute possibilité d'évaluer l'efficacité de ces mesures, ce qui a un impact direct sur l'accompagnement des patients et de leurs proches.

Pour faire suite à cette demande, Alain Monnier, animateur du réseau des représentants Unafam dans les Commissions Départementales des Soins Psychiatriques (CSDP), a rencontré Monsieur Robiliard, Député de la première circonscription de Loir-et-Cher, rapporteur de la mission parlementaire sur la santé mentale, et Madame Fraysse, membre de cette même commission, le 21 novembre, pour leur demander de remédier à cette carence d'information anormale. Madame Fraysse vient de déposer une question au gouvernement que vous pouvez consulter sur le site de [l'Assemblée Nationale](#).

Nous suivrons de près la réponse qui y sera apportée.

EVALUATION ET PERSPECTIVES DU PROGRAMME « MAISON DES ADOLESCENTS »

Une évaluation de la mise en place du dispositif maison des adolescents (MDA) menée en octobre par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) démontre l'efficacité de ce dispositif et en définit les axes de développement pour les années à venir.

En moyenne, les médecins, infirmiers, psychologues, éducateurs et assistants de service social des MDA accueillent 1 000 jeunes de 11 à 25 ans par an.

Ces structures, complémentaires aux établissements de santé, permettent, à travers l'accueil, l'écoute et l'évaluation des besoins des jeunes reçus, d'apprécier leur situation. Il s'agit de différencier le mal-être du trouble psychique, et ainsi de limiter les consultations superflues dans un CMP (Centre médico-psychologique) dans certains cas ou, inversement, d'accélérer les prises en charge estimées urgentes.

Parmi les perspectives envisagées par l'IGAS figurent notamment : l'actualisation du cahier des charges des MDA confortée par une circulaire du Premier Ministre, la consolidation des ressources et l'amélioration de l'implantation des MDA, le renforcement du travail en réseau pour la mise en place de parcours de santé des jeunes et, au plan national, un partenariat avec l'association nationale des MDA (ANMDA).

Vous retrouverez le rapport dans son intégralité sur le [site de l'IGAS](#).



LES ÉQUIPES MOBILES EN PSYCHIATRIE-PRÉCARITÉ SATURÉES

Les résultats d'une enquête nationale soulignant les difficultés rencontrées par les Équipes mobiles en psychiatrie-précarité (EMPP) ont été présentés au Congrès français de psychiatrie de Nice qui s'est tenu du 27 au 30 novembre 2013.

Les premières équipes d'EMPP ont été créées en 1990 pour faciliter l'accès aux soins des malades psychiatriques sans domicile fixe. Pour autant, si leur rôle est reconnu comme essentiel et si les effectifs du personnel des EMPP ont augmenté (100,8 ETP (Equivalent temps plein) en 2007 contre 173,85 ETP en 2011), la précarité ne cesse de s'accroître. La population accompagnée est passée de 7,89 millions d'habitants en 2007 à 13,29 millions en 2011, d'où un phénomène de saturation face à l'ampleur des besoins, d'autant que les attentes sociales prennent souvent le pas sur les attentes de soins.

Les équipes, situées en milieu urbain pour 60%, couvrent en moyenne 4,5 secteurs en 2011, contre 6,1 en 2007. Par ailleurs, l'enquête montre que seulement 20% des équipes mènent des actions d'évaluation sur les actions de formation, la qualité de la prise en charge ainsi que sur la coopération entre les structures. 29% des équipes déplorent le manque d'une véritable dynamique de travail en réseau et seulement 27% déclarent être sollicitées dans l'établissement du projet régional de santé.

Il est urgent de souligner l'importance capitale de ces équipes qui agissent quotidiennement auprès des personnes malades les plus isolées et d'inciter les autorités concernées à réagir afin que les difficultés qu'elles rencontrent puissent être résolues.

AFFAIRE STÉPHANE MOITOIRET : PHILIPPE CHARRIER COSIGNE UN TEXTE SUR LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES PSYCHIATRIQUES

Stéphane Moitoret vient d'être jugé coupable et condamné à 30 ans de réclusion criminelle pour avoir assassiné un enfant de 10 ans en 2008. Si la gravité des faits fait l'unanimité, la peine, en revanche, est fortement controversée. Analysé par 9 experts psychiatres, Stéphane Moitoret, pourtant reconnu comme étant atteint de troubles psychotiques et dont on sait qu'il a effectué un séjour en hôpital psychiatrique plusieurs années avant les faits, a été considéré comme pleinement responsable de ses actes.

Cette affaire porte gravement atteinte au regard porté aux personnes souffrant de troubles psychiques. D'une part, la « faillite de l'expertise »* est révélatrice de l'incompréhension des jurys de l'importance de la prise en charge d'une personne malade, même reconnue coupable. D'autre part, elle reflète la peur de la société à l'égard des personnes concernées. Ce jugement aura de graves conséquences sur la prise de conscience de Stéphane Moitoret de son trouble psychique et sur son accès aux soins, ce qui constitue une double-peine au regard de son incarcération.

C'est pourquoi Philippe Charrier a cosigné un texte écrit par le Pr Jean-Pierre Olié, expert près la Cour de cassation, membre de l'Académie de médecine et psychiatre à l'hôpital Sainte-Anne, qui confie être « *profondément meurtri* »* par l'action de certains de ses confrères dans le cadre de ce jugement. Il a souhaité s'exprimer publiquement, une démarche très rare dans le milieu de la psychiatrie judiciaire après un jugement.

L'Unafam est fière de s'associer à sa signature afin de faire entendre ses revendications en faveur des droits des personnes souffrant de troubles psychiques. Elle assoit ainsi sa position de porte-parole des personnes concernées et de leurs proches, ce qui constitue un enjeu de plaidoyer capital.

*Pour plus d'informations sur ce texte, consultez le billet de Lavie.fr et l'[article de Slate.fr](http://article.de.Slate.fr).

VIE DE L'UNAFAM

***Membres du collectif :** Advocacy France, Agapsy, Aire, Aftoc, ANPCME, Argos 2001, CNQSP, CNUP, Fasm – Croix Marine, FFP-CNPP, Fnapsy, France-Dépression, Galaxie, Œuvre Falret, Psycom, Schizo? Oui!, UNAFAM

RASSEMBLEMENT DU 29 NOVEMBRE : 1^{ÈRE} ÉDITION RÉUSSIE POUR LA GRANDE CAUSE

Le rassemblement « Lumière sur la Santé mentale et les Troubles psychiques » du 29 novembre à l'appel du Collectif* pour faire de la Santé mentale et des Troubles psychiques la Grande cause 2014 est une grande première pour l'Unafam, mais aussi une grande première dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie. Il a été le premier rassemblement citoyen mêlant usagers, familles, soignants, structures et grand public. L'Unafam s'est fortement mobilisée pour en faire un bel événement.

L'objectif était de faire connaître le collectif et sa volonté de faire de la santé mentale la grande cause 2014. Il s'agissait aussi de faire prendre conscience de l'importance de la santé mentale et de ses enjeux pour chacun de nous.

À Paris, Place de la Bastille, lampes de poche ou frontales, cercles phosphorescents en colliers ou en bracelets, bâtons lumineux et guirlandes de Noël étaient au rendez-vous, bercés par une chorale sous le chapiteau dressé sur la place, et des tam-tams grâce à la présence des adhérents de GEM. Des slogans étaient diffusés au mégaphone par les participants « Santé mentale, priorité sociale ! ». Enfin, la presse était présente et nous nous en réjouissons.

Nous saluons également les délégations de l'Unafam qui ont illuminé Tours et Montpellier au cours de cette même soirée et ont donné à notre appel une dimension nationale.

Nous vous attendons encore plus nombreux les années suivantes puisque cette manifestation est appelée à devenir un rendez-vous annuel auquel nous espérons compter de plus en plus de participants afin de faire entendre haut et fort notre voix et celles de nos proches malades.

Retrouvez toutes les photos de ces rassemblements sur notre page [Facebook](https://www.facebook.com/unafam) (page publique ouverte à tous, sans obligation d'inscription), ainsi qu'un [reportage vidéo de la Gazette Santé sociale](#) sur le rassemblement à Paris



PROFITEZ DES DERNIERS JOURS DE 2013 POUR SOUTENIR LES ACTIONS DE L'UNAFAM

Le don effectué au bénéfice de l'Unafam donne droit à une réduction d'impôts de 66% - [Faire un don sécurisé en ligne](#)

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT FAMILLE » ANIMÉS PAR L'UNAFAM

Ces ateliers d'entraide sont animés par des bénévoles de l'Unafam ayant suivi une formation spécifique afin de permettre aux participants d'échanger leurs expériences, de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, de les inciter à sortir de leur isolement, de construire ensemble, de savoir-faire et d'oser changer. Ils ont pour objectif d'aider les familles à faire face dans la durée aux troubles psychiques d'un proche.

Ce programme, ouvert à tous, adhérents ou non à l'Unafam, dure 20 heures et est composé de 10 modules.

Informations et inscriptions : auprès de vos délégations ou au 01 53 06 30 43

Prochaines sessions 2014 :

- Toulouse (31) : 11 janvier, 1er février, 12 février
- Angers (49) : 17, 18, 19 janvier
- Essonne (91) : janvier
- Paris (75) : 1er, 2, 15 février
- Lyon (69) : 1er, 8, 15 février
- Caen (14) : 24, 25, 26 janvier
- Narbonne (11) : 21, 22, 23 février
- Ajaccio (20) : 21, 22, 23 février



« LA PERSONNE DE CONFIANCE » - POUR NE PLUS AVOIR PEUR DU SOIN PSYCHIATRIQUE

Selon l' Art. L1111-6 du Code de Santé Publique, « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (PC) qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin ». Clairement identifiée dans le domaine MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), cette notion de personne de confiance n'est cependant pas appliquée en psychiatrie.

Ce dispositif, mis en place aux Pays-Bas depuis plus de 10 ans via la présence, dans chaque hôpital spécialisé, d'un délégué d'une association représentant les usagers, a montré de très bons résultats puisqu'il a permis une réduction significative des hospitalisations sans consentement. Ce délégué est systématiquement consulté lors de toute hospitalisation sans consentement et assiste la personne hospitalisée. C'est pourquoi la Fnapsy organise un colloque, afin que le principe de personne de confiance en psychiatrie soit rendu effectif dès l'admission en hospitalisation.

Le programme du colloque est consultable sur le site du [Collectif Interassociatif Sur la Santé](#).

Date et lieu du colloque :

Vendredi 4 avril 2014
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne - 75007 Paris
www.fnapsy.org



LE BEST OF DU CONGRÈS DE L'UNAFAM – RÉSUMÉ D'AMBIANCE DES 28 ET 29 JUIN 2013

Les 28 et 29 juin derniers, l'Unafam a rassemblé plus de 1 000 participants à la Cité des Sciences de Paris afin de célébrer son cinquantième anniversaire. Un moment fort pour les participants et pour notre association que nous souhaitons partager avec vous au travers de cette vidéo-résumé d'ambiance des 2 jours de congrès : [50 ans de combat de l'Unafam - Best of du Congrès 2013](#)



EGLOB.TV ET HANDIGLOB-PRODUCTION PROPOSENT 12 POSTES À POURVOIR

L'Unafam soutient Eglob.tv et le projet Handiglob-Production. Ce dernier souhaite développer son activité en recrutant 12 personnes titulaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et dont l'âge ne doit pas excéder 30 ans :

- 10 Journalistes reporters d'image débutants (JRI)
- 1 Développeur Web
- 1 Aide-comptable

Les fiches de poste sont consultables [en ligne](#)

LES BÉNÉFICIAIRES D'UN LIVRE REVERSES À L'UNAFAM

Nous tenons à remercier chaleureusement Thérèse Albert, auteure d'un ouvrage consacré à Salvatore Adamo dont les bénéfices sont intégralement reversés à l'Unafam, et ses amis qui ont signé la pétition pour que la santé mentale devienne la Grande Cause Nationale 2014. Les fans du chanteur ainsi que sa sœur, Giovanna Adamo, la soutiennent dans cette démarche qui nous touche vivement.